LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité
AOÛT 2018

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE - SAISON ESTIVALE

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi de 8h00 à 12h00 **PM fermé**
Jusqu'au 31 août inclusivement

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité publique et incendie	4
Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire	5
Loisirs, culture et vie communautaire	6
Calendrier	8

Horticulteurs en herbe
La Municipalité félicite les enfants du camp de jour pour leur aménagement paysager réalisé cet été au parc André-Leblanc.

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web
au www.saint-telesphore.com

À SUIVRE DANS LE NUMÉRO DE SEPTEMBRE PROCHAIN
CAHIER SPÉCIAL - Distribution des bacs bruns et collecte des résidus alimentaires

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Plusieurs d'entre vous pensez déjà à la rentrée et la Municipalité ne fait pas exception. L'horaire estival prendra fin bientôt et l'horaire normal sera de retour dès le 7 septembre.

N'oubliez pas que nous sommes à la recherche de bénévoles pour l'organisation d'activités.

Félicitations à la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges pour l'organisation du camp de jour. Les jeunes se sont bien amusés avec de nombreuses activités diversifiées. À l'année prochaine et bon retour à l'école.

Chaleur, sécheresse, humidité….on se souviendra longtemps de l'été 2018 ! Il reste encore de très belles semaines pour profiter de notre piscine, patio, jardin et plus encore. Profitez-en pleinement et soyez prudents.

Yvon Bériault , maire

OTJ – OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-TÉLESPHORE

Connaissez-vous l'OTJ de St-Télesphore?

Il s'agit d'un comité, composé de bénévoles citoyens et citoyennes engagés ainsi que d'au minimum, un conseiller municipal, responsable d'organiser les activités de loisirs pour l'ensemble des gens de Saint-Télesphore. L' Œuvre des terrains de jeux de St-Télesphore (OTJ) est un organisme à but non lucratif subventionné par la Municipalité de Saint-Télesphore.

Le mercredi 19 septembre prochain, à 19h30, à la salle communautaire, l'OTJ convie toutes les personnes intéressées à une rencontre d'information.

Lors de cette rencontre, les responsables présenteront quelques idées d'activités à organiser pour les prochains mois. Ce sera également l'occasion pour les personnes présentes d'apporter des suggestions pour des activités qu'ils ou elles aimeraient voir se réaliser dans notre communauté. Enfin, c'est lors de cette soirée que seront élus les officiers de l'organisme : président(e), secrétaire et trésorier(ère).

Vous aimeriez vous impliquer auprès de l'OTJ ? L'organisme cherche à garnir sa banque de bénévoles. Que vous soyez disponible pour donner un coup de main à chaque événement ou que votre participation soit sporadique, vous êtes cordialement invité à vous manifester.

Vous pourrez donner votre nom lors de la rencontre du 19 septembre. Sinon, il suffit de contacter Nathalie Lanthier au nathlanthier@hotmail.fr ou la Municipalité par courriel au st-telesphore@xittel.ca ou par téléphone au 450-269-2999.

TRAVAUX COIN CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE NORD ET ROUTE 340

Des travaux de réfection de la chaussée et d'égouttement pluvial auront lieu sur le chemin Saint-Télesphore Nord au coin de la Route 340 au cours des deux dernières semaines d'août 2018.

Le chemin Saint-Télesphore Nord sera totalement fermé à la circulation, de la Route 340 jusqu'à l'école Immaculée-Conception.

Il y aura également fermeture d'une voie sur deux sur la Route 340 à cette intersection.

Prévoir des entraves à la circulation.

Nous sommes désolés des inconvénients occasionnés.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement numéro 279-01-18 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 279-09 afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**
  - Intégration de la notion de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
  - Ajustements aux objectifs et moyens de mise en œuvre en lien avec les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
  - Ajout d'une annexe identifiant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

- **Projet de règlement numéro 282-04-18 modifiant le règlement de zonage 282-09 afin d'assurer la concordance au règlement 167-20 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**
  - Intégration des nouvelles dispositions régionales applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
  - Assujettissement des zones A2, A3, A5 et A6 aux dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;
  - Ajout de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain à titre d'annexe 3.

- **Projet de règlement numéro 282-05-18 modifiant le règlement de zonage numéro 282-09 afin d'encadrer la culture du cannabis à des fins récréatives**
  - Ajout de la classe d'usages « Culture du cannabis à des fins récréatives » ;
  - Intégration des dispositions relatives à la culture du cannabis à des fins récréatives ;
  - Assujettissement des zones A1, A2 et A4 aux dispositions relatives à la culture du cannabis à des fins récréatives.

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

1. QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 août, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéros 279-01-18 et 282-04-18 visant à assurer la concordance au 167-20 de la MRC Vaudreuil-Soulanges relatif aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi que le premier projet de règlement 282-05-18 visant à encadrer la culture du cannabis à des fins récréatives ;

2. QU'une **assemblée publique de consultation** sur ces projets de règlement **aura lieu le 11 septembre 2018, à 18h30**, à la salle communautaire située au 1425, route 340 à Saint-Télesphore. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ces projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement ;

3. QUE les projets de règlement ainsi que l'illustration des zones touchées peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1425, route 340 durant les heures normales d'ouverture.

4. Seul le règlement 282-05-18 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Télesphore, ce 20ième jour d'août 2018.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La phase III dans le cadre de la Sécurité routière du développement résidentiel derrière le parc André-Leblanc a été complétée avec l'installation de panneaux limiteurs de vitesse.

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, assurez-vous d'une ventilation adéquate en tout temps! En effet, les appareils de plein air à combustible utilisés pour cuisiner, chauffer ou éclairer peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique voire mortel.

Rappelez-vous que seul un avertisseur de CO peut vous alerter et vous sauver la vie!

COUPE D'UN ÉRABLE MORT

Par mesure de sécurité, la Municipalité procédera bientôt à la coupe d'un érable mort sur le terrain de l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée à récupérer les bûches suite à la coupe de cet arbre doit donner son nom à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

La Municipalité procédera à un tirage au sort le 31 août 2018 à 10h00. La totalité des bûches générées par la coupe de l'arbre sera attribuée au gagnant du tirage au sort.

PS : Le concours est ouvert aux résidents de la Municipalité. Cependant, les employés ainsi que les élus municipaux ne sont pas admissibles au tirage.

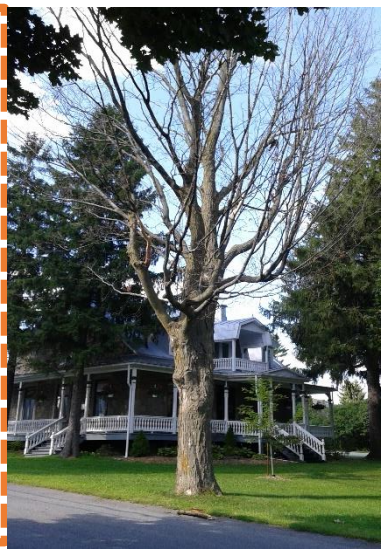

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

FAUCHAGE DES HERBES HAUTES

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 300/02-12
SUR LES NUISANCES

Article 4 *"Herbe"*
Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par un propriétaire d'un terrain privé occupé par un bâtiment principal ou d'un terrain vacant de laisser pousser des broussailles, de l'herbe ou du gazon à une hauteur supérieure à quinze centimètres (15 cm). Il est aussi interdit d'y laisser tout arbre, branche ou tronc mort.

Les ventes de garage seront permises durant le congé de la Fête du Travail, du 1er au 3 septembre 2018.
Aucun permis ni droit ne sera exigé.
Profitez-en pour dénicher de petits trésors !

Cependant, en tout autre temps, **vous devez obtenir un permis** aux conditions décrétées par règlement. Consultez les extraits de règlements ci-dessous. L'intégralité des règlements est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Pour toute demande de permis, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, monsieur Joël-Désiré Kra, les mercredis et jeudis, au 450-269-2999 poste 3158 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 288-09 SUR LES VENTES DE GARAGE (RMH 299)

Article 4 *"Permis"*
Nul ne peut tenir ou permettre que soit tenue une vente de garage à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu, auprès de la municipalité, un permis de vente de garage.

Article 6 *"Conditions"*
La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes:
a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
b) Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-99 RÉGISSANT LES MODALITÉS ET LES DROITS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS DE VENTES DE GARAGE

Article 2
Les droits exigés pour l'émission d'un permis de vente de garage sont de 20 $, pour une période de trois (3) jours consécutifs, permise deux fois par année.

Article 3
Toute demande pour obtenir un permis doit être faite au préalable deux (2) semaines avant la vente de garage ou la vente temporaire.

Article 4
Les ventes de garage auront une durée maximale de trois jours consécutifs.

Article 5
Il est interdit à toute personne de faire ou de permettre que soit faite une vente de garage en dehors des périodes permises.

CAMP DE JOUR

La saison estivale du camp de jour s'achève. Félicitations à la Maison de la Famille de Vaudreuil-Soulanges pour son organisation. Les jeunes se sont bien amusés avec de nombreuses activités diversifiées. Étant donné le succès de cette année, le camp de jour reviendra l'an prochain.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés reprendront leurs activités mercredi **12 septembre** prochain à midi au Centre communautaire de Saint-Télesphore.

Pour information : Claire Sauvé 450-269-2261.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale reprendra ses activités à compter du mercredi 12 septembre 2018.

Les heures d'ouverture sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

Vous pouvez désormais consulter la liste des livres disponibles à la Bibliothèque sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

La bibliothèque possède certains livres en double exemplaire. La Municipalité est disposée à donner un exemplaire gratuitement aux résidents, peu importe qu'ils soient inscrits ou non à la bibliothèque.

ATELIERS

De plus, nous sommes à la recherche de bénévoles afin de donner des ateliers.

Vous aimez la peinture sur bois, le tricot, le ''scrapbooking'', la cuisine, l'artisanat, vous êtes le Pro du cellulaire ou de la tablette, alors pourquoi ne pas venir partager vos connaissances ?

Ces ateliers se tiendront à la bibliothèque municipale.

POUR TOUTE INFORMATION OU POUR DONNER VOTRE NOM, que ce soit pour la bibliothèque ou pour les atelier, n'hésitez pas à communiquer à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

SOCCER

Le 21 août prochain aura lieu un BBQ de fin de saison. Nous vous attendons, (gens de St-Polycarpe et de St-Télesphore) dès 17h au terrain de soccer ou à la salle Maurice-Ravary en cas de pluie.

Le comité soccer est à la recherche de parents bénévoles pour donner un petit coup de main lors de cette soirée. Merci de communiquer avec nous si ça vous intéresse.

Centre communautaire des aînés de Soulanges 30 ans de services

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés de la région. Notre mission est d'améliorer leur qualité de vie en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

- Popote roulante
- Vente de mets surgelés
- Journée d'activités pour 50 ans et plus
- Les exercices : Vie active !
- Programme « Musclez vos méninges »

Le Centre est situé au 12, rue Curé-Cholet à St-Polycarpe.
POUR INFORMATIONS OU POUR S'INSCRIRE :
Tél : 450.265.3548 ou dasoulanges@outlook.com

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs est ouvert jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement.

L'horaire du chalet s'établit comme suit :
Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés.
Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

PLAGE DE ST-ZOTIQUE

Gratuit pour les résidents de Saint-Télesphore
QUAND : le 21 août prochain.

PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Inscription catéchèse

L'inscription pour les parcours de catéchèse 2018-2019 pour les jeunes de 8 ans et plus se fera au presbytère de St-Polycarpe samedi le 15 septembre 2018 entre 9h00 et midi. Vous pourrez le faire aussi par téléphone au bureau de la Paroisse à partir du 1er septembre sur les heures d'ouverture : mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au 450-265-3213 . Colette Leblanc responsable.

Note : S'il y a des parents , grands-parents bénévoles pouvant donner 5 heures de leur temps par mois pour accompagner un petit groupe en catéchèse, n'hésitez pas à donner votre nom à Madame Colette Leblanc. Merci.

CALENDRIER MUNICIPAL AOÛT/SEPTEMBRE 2018

Séance du conseil
11 septembre 2018 19h30

Récupération	Collecte Déchets Domestiques	Collecte Objets volumineux Encombrants	Pétanque Soccer	Bibliothèque	Repas partagés	Plage St-Zotique Inscription Catéchèse
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
12 AOÛT	13	14	15	16	17 Bureau ferme à midi	18
19	20	21 Souper	22	23	24 Bureau ferme à midi	25
26	27	28	29	30	31 Bureau ferme à midi	1er SEPT. Ventes de garage
2 Ventes de garage	3 Bureau fermé Ventes de garage	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25 **Distribution des bacs bruns**	26 **Distribution des bacs bruns**	27 **Distribution des bacs bruns**	28 **Distribution des bacs bruns**	29